



## CONSEIL MUNICIPAL DU 22 SEPTEMBRE 2016

-----

### PROCES-VERBAL SOMMAIRE

-----

#### ***AFFICHE DU 21 septembre 2016 au 5 octobre 2016***

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 13 septembre 2016, s'est réuni le **MARDI 20 SEPTEMBRE 2016 à 19 H 00**, salle des délibérations, en Mairie des Sables d'Olonne.

\*  
\* \*

#### **- ADMINISTRATION GENERALE -**

##### **1. COMPOSITION DE LA COMMUNAUTE ISSUE DE LA FUSION FIXEE DANS LE CADRE D'UN ACCORD LOCAL**

Le Conseil Municipal décide de conclure, entre les Communes de Château d'Olonne, Les Sables d'Olonne, L'île d'Olonne, Olonne-sur-Mer, Saint-Mathurin, Sainte-Foy et Vairé, incluses dans le projet de périmètre de la communauté d'agglomération issue de la fusion des Communautés de Communes des Olonnes et de l'Auzance et de la Vertonne et à l'extension par le rattachement de la commune de Saint- Mathurin, l'accord local suivant :

COMMUNES	NOMBRE DE CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES
Olonne-sur-Mer	13
Les Sables d'Olonne	13
Château d'Olonne	13
L'île d'Olonne	3
Saint-Mathurin	2
Sainte-Foy	2
Vairé	2
<b>TOTAL</b>	<b>48</b>

#### **- FINANCES -**

##### **2. FINANCES COMMUNALES - EXERCICE BUDGETAIRE 2016 - DECISION MODIFICATIVE N° 4**

Le Conseil Municipal approuve la décision modificative n°4 et autorise les écritures budgétaires.

#### **- RESSOURCES HUMAINES -**

##### **3. CONVENTION FINANCIERE POUR L'ORGANISATION DE LA FORMATION AUX GESTES DE PREMIERS SECOURS**

Le Conseil Municipal approuve le projet de convention financière pour l'organisation de la formation aux gestes de premiers secours et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

**- ANIMATIONS - DEVELOPPEMENT CULTUREL -**

**4. CONVENTION RELATIVE A LA PARTICIPATION FINANCIERE ALLOUÉE A LA VILLE DES SABLES D'OLONNE EN FAVEUR DU MUSEE DE L'ABBAYE SAINTE-CROIX POUR L'ANNÉE 2016**

Le Conseil Municipal approuve la convention relative à la participation financière allouée à la Ville des Sables d'Olonne en faveur du musée de l'Abbaye Sainte-Croix pour l'action du médiateur culturel en direction du public scolaire des communes de l'agglomération et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

**- ACTIVITES SPORTIVES -**

**5. CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION DES EDUCATEURS TERRITORIAUX DES APS - ANNEE SPORTIVE 2016-2017**

Le Conseil Municipal approuve les conventions de mises à disposition des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives au cours de l'année scolaire 2016-2017 auprès des clubs et selon les volumes horaires hebdomadaires suivants :

- RUGBY CLUB SABLAIS	12,5 heures	(14 heures en 2015-2016)
- PAYS DES OLLONNES BASKET	12,5 heures	(12 heures en 2015-2016)
- TVEC85	10 heures	(13 heures en 2015-2016)
- SEC ATHLETISME	2 heures	(2 heures en 2015-2016)

et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer ces conventions.

**6. OPERATIONS SCOLA-RUGBY ET SCOLA-BASKET - ANNEE SCOLAIRE 2016-2017 - CONVENTIONS DE PARTENARIAT AVEC LE RUGBY CLUB SABLAIS ET LE PAYS DES OLLONNES BASKET**

Le Conseil Municipal approuve les conventions à passer avec le Rugby Club Sablais et le Pays des Ollonnes Basket et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions correspondantes.

**7. PARTICIPATION DE LA VILLE DES SABLES D'OLONNE AU CLUB VENDEE POUR L'ANNEE 2016**

Le Conseil Municipal décide de verser une subvention de 3 810 € au Comité Départemental Olympique et Sportif de Vendée.

**- ACTIVITES NAUTIQUES - GESTION ET SECURITE DE LA PLAGE -**

**8. AVENANT N°1 AU MARCHE D'ACHAT DE PRESTATIONS DE SERVICES A L'OCCASION DE L'ORGANISATION DE L'EDITION 2016-2017 DU VENDEE GLOBE**

Le Conseil Municipal approuve l'avenant n°1 au marché de prestations de services à l'occasion de l'organisation de l'édition 2016-2017 du Vendée Globe en ajoutant la rue du Tourmentin aux espaces mis à disposition de la SAEM Vendée et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer le dit avenant n°1.

**9. INSTITUT SPORTS OCEAN : PARTICIPATION DE LA VILLE DU CHÂTEAU D'OLONNE AU FONCTIONNEMENT DU POSTE DE SECOURS DE TANCHET**

Le Conseil Municipal approuve la convention pour la gestion partagée du poste de secours de Tanchet et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

**10. INSTITUT SPORTS OCEAN - BOURSE AUX ATHLETES DES ASSOCIATIONS NAUTIQUES**

Le Conseil Municipal approuve les termes des conventions de bourse aux athlètes des associations nautiques, autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer lesdites conventions et décide de voter une bourse de :

- 352,80 € aux CKCL,
- 220,00 € aux SNS,
- 116,00 € aux Sentiers Bleus.

#### **11. INSTITUT SPORTS OCEAN : SUBVENTION A L' ASSOCIATION LES SPORTS NAUTIQUES SABLAIS NATIONAL VRC**

Le Conseil Municipal décide d'octroyer une subvention de 200 € à L'association Les Sports Nautiques Sablais.

#### **12. INSTITUT SPORTS OCEAN - SUBVENTION SPORTS NAUTIQUES SABLAIS**

Le Conseil Municipal décide d'octroyer une subvention de 600 € aux Sports Nautiques Sablais pour l'organisation du « Long board revival et de la Ligue Raceboard ».

#### **- ACTION SOCIALE -**

#### **13. SUBVENTIONS SOCIALES**

Le Conseil Municipal vote les subventions aux associations suivantes :

➤ ALPHABÉTISATION RÉINSERTION SCOLAIRE :	4 100,00 €
➤ C.I.D.F.F :	500,00 €
➤ SECOURS CATHOLIQUE - ANTENNE DES OLLONNES :	7 719,70 €
➤ FANY'S ENDOGIRLS :	250,00 €
➤ CRÉSUS VENDÉE :	900,00 €
➤ LIGUE DES DROITS DE L'HOMME :	200,00 €

#### **- OFFICE MUNICIPAL DE TOURISME -**

#### **14. TAXE DE SEJOUR - TARIFS ET CONDITIONS DE PERCEPTION POUR L'ANNEE 2017**

Le Conseil Municipal décide :

- de fixer le régime d'application de la taxe de séjour au réel pour l'exercice 2017 sauf pour les ports de plaisance et pour les emplacements dans une aire de camping-cars ou un parc de stationnement touristique taxés forfaitairement ;
- de percevoir la taxe de séjour sur toute l'année soit du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre ;
- de fixer les tarifs pour l'année 2017 ;
- de confirmer les équivalences entre classement préfectoral et labels adoptés pour les meublés par délibération du 30 janvier 2012, complété le 2 avril 2012 ;
- d'appliquer un abattement à la taxe de séjour forfaitaire de 50 % ;
- de confirmer les dates de déclaration et de versement du produit de la taxe au réel au receveur, à savoir 1<sup>er</sup> versement avant le 31 juillet et 2<sup>ème</sup> versement avant le 30 novembre ;
- de fixer la date de déclaration et de versement pour les établissements soumis à la taxe forfaitaire au 31 juillet pour l'ensemble de l'année n ;
- de confirmer la mise en place d'une taxation d'office, pénalités et sanctions encourues en cas de défaut de respect des obligations déclaratives ;
- et de confirmer que le produit de la taxe de séjour sera versé sur le compte Trésor public de la régie de recettes municipale, puis reversé par mandat, sur le compte Trésor public de l'Office de Tourisme, déduction faite de la taxe additionnelle départementale (10 %).

#### **- DOMAINE PUBLIC -**

#### **15. CONVENTION DE REDEVANCE SPÉCIALE AVEC LA CCO POUR L'ENLÈVEMENT DES DÉCHETS NON MÉNAGERS ET DES CARTONS - MARCHES COUVERTS - ANNULATION DE LA DÉLIBÉRATION N° 12 DU 14 JUIN 2016**

Le Conseil Municipal décide de rapporter la délibération n° 12 du 14 juin 2016 et d'annuler la convention en date du 15 juin 2016 relative à la redevance spéciale pour l'enlèvement des déchets non ménagers et des cartons avec la Communauté de Commune des Olonnes.

**- CADRE DE VIE - URBANISME - BATIMENTS ET DEVELOPPEMENT DURABLE - AFFAIRES FONCIERES**

**16. AFFAIRES FONCIERES - VENTE D'UNE PLACE DE PARKING SITUEE DANS LA RESIDENCE «LES QUAIS DU STELLA» 8 QUAI ROUSSEAU-MECHIN ET RUE BELLE RUE AUX CONSORTS VAN LUL**

Le Conseil Municipal décide de vendre aux consorts VAN LUL le lot n° 30 (emplacement 28 Haut) situé dans le parking de la Résidence «Les Quais du Stella» au prix net vendeur de 15 500 € HT et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer le compromis et l'acte de vente notarié à intervenir ainsi que toutes les pièces se rapportant à ladite cession.

**17. AFFAIRES FONCIERES - ACQUISITION D'UNE PARCELLE SITUEE A L'ANGLE DE LA RUE DES ROSES ET DU BD AMPERE APPARTENANT AUX CONSORTS MENARD**

Le Conseil Municipal décide d'acquérir gratuitement auprès des consorts MENARD, la parcelle cadastrée AP n° 141 de 42 m<sup>2</sup> située à l'angle de la rue des Roses et du Boulevard Ampère et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte de vente notarié à intervenir ainsi que toutes les pièces se rapportant à ladite cession.

**18. AFFAIRES FONCIERES - VENTE D'UN IMMEUBLE ET DE DEUX GARAGES SITUES 29 RUE DE LA FORGE A MONSIEUR TOMBELAINE ET A MADAME DAUNAY-COUVIDAT**

Le Conseil Municipal décide de rapporter la délibération n° 26 du 7 juillet 2015 et de vendre à Monsieur Alain TOMBELAINE et à Madame Pascale DAUNAY-COUVIDAT l'immeuble et les deux garages situés 29 rue de la Forge, cadastrés AZ n° 383 - 382, au prix net vendeur de 211 000 € HT, autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer le compromis et l'acte de vente notarié à intervenir ainsi que toutes les pièces se rapportant à ladite cession.

**19. AFFAIRES FONCIERES - DECLASSEMENT ET VENTE D'UN IMMEUBLE SITUE 40 RUE DE LA BAUDIERE AUX CONSORTS MOUGEOT**

Le Conseil Municipal approuve la procédure de désaffectation et de déclassement de l'ensemble immobilier situé 40 rue de la Baudère, conformément aux dispositions de l'Article L.2141-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, décide de vendre aux consorts MOUGEOT l'immeuble avec terrain situé 40 rue de la Baudière, cadastré AI n° 430, au prix net vendeur de 320.000 € HT et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer le compromis et l'acte de vente notarié à intervenir, ainsi que toutes les pièces se rapportant à ladite cession.

**20. AFFAIRES FONCIERES - CONSTITUTION DE SERVITUDE AVEC ERDF SUR UNE PARCELLE COMMUNALE SITUEE RUE PRINTANIERE**

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer une convention de servitude avec ErDF ainsi que l'acte notarié et toutes les pièces se rapportant à ladite constitution de servitude à intervenir.

**21. AFFAIRES FONCIERES - CONSTITUTION DE SERVITUDE AVEC ERDF POUR UN TRANSFORMATEUR ELECTRIQUE SUR UNE PARCELLE COMMUNALE SITUEE RUE PRINTANIERE**

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer une convention de servitude avec ErDF ainsi que l'acte notarié et toutes les pièces se rapportant à ladite constitution de servitude à intervenir.

**22. AFFAIRES FONCIERES - CONSTITUTION DE SERVITUDE AVEC ERDF SUR UNE PARCELLE COMMUNALE SITUEE 128 RUE PRINTANIERE**

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer une convention de servitude avec ErDF ainsi que l'acte notarié et toutes les pièces se rapportant à ladite constitution de servitude à intervenir.

**23. RÉHABILITATION PARTIELLE ET MISE EN CONFORMITÉ ACCESSIBILITE DE L'INSTITUT SPORTS OCEAN - APPROBATION DE L'AVANT-PROJET DEFINITIF - LANCEMENT DE LA CONSULTATION D'ENTREPRISES - MARCHES DE TRAVAUX**

Le Conseil Municipal approuve l'Avant-Projet Définitif pour la réhabilitation partielle de l'Institut Sports Océan pour un montant de 472 000 € HT et une option de 10 000€ HT et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à lancer la consultation des entreprises et à signer les marchés à intervenir.

**24. REAMENAGEMENT DE LA BIBLIOTHEQUE DES SABLES D'OLONNE - AVENANTS N° 1 AUX LOTS 1 - 2 - 3 - 8 ET 9**

Le Conseil Municipal approuve les avenants n°1 au lots 1 - 2 - 3 - 8 et 9 et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les avenants n°1 à intervenir.

**25. TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE L'ANCIENNE SOUS-PRÉFECTURE EN INSTITUT D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR - AVENANTS N° 1 AUX LOTS 4 ET 9 ET N°3 AUX LOTS 6 ET 13**

Le Conseil Municipal approuve les avenants et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les avenants n°1 aux lots 4 et 9, et n°3 aux lots 6 et 13 à intervenir.

**26. VALIDATION DU PROJET DE PLAN PARTENARIAL DE GESTION (PPG) DE LA DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL ET D'INFORMATION DES DEMANDEURS**

Le Conseil Municipal donne un avis favorable au projet de Plan Partenarial de Gestion de la demande locative sociale et d'information des demandeurs élaboré par la communauté de communes.

**27. AIDES A L'HABITAT - ATTRIBUTION DE PRIMES VILLE - ANNEE 2016**

Le Conseil Municipal décide l'attribution d'aides financières pour la réhabilitation de l'habitat ancien.

**28. LOTISSEMENT COMMUNAL DES ROSES - APPROBATION DE LA CHARTE MODIFIEE**

Le Conseil Municipal approuve la charte à appliquer pour la vente des lots restant disponibles de la tranche 1 du projet d'aménagement, autorise Monsieur le Maire ou son représentant à déposer les dossiers d'autorisation d'urbanisme nécessaires à la mise en œuvre du projet et à signer tout document permettant la mise en œuvre de ce projet.

**29. INSTAURATION DU PRIX PATRIMOINE**

Le Conseil Municipal vote la création du Prix Patrimoine afin de récompenser et encourager les travaux de restauration exemplaires et valide le règlement du Prix Patrimoine.

**30. AFFAIRES FONCIERES -VENTE DE DEUX PARCELLES COMMUNALES SITUEES BOULEVARD DE L'ILE VERTIME A LA SOCIETE EIFFAGE IMMOBILIER GRAND OUEST**

Le Conseil Municipal décide de vendre à la SOCIETE EIFFAGE IMMOBILIER GRAND OUEST les deux parcelles situées Boulevard de l'île Vertime, cadastrées AI n° 565 et 566, au prix net vendeur de 875.000 € HT moyennant une clause d'affectation exclusive de la parcelle à un équipement hôtelier et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer le compromis et l'acte de vente notarié à intervenir ainsi que toutes les pièces se rapportant à ladite cession.

\*  
\* \*